



Lestiac

Infos Covid 19

● A vos masques !

Annie, Typhaine, Arlette, Brigitte, Sylvette, Corinne, Claudette, Annie, couturières chevronnées ou apprenties confirmées, elles sont toutes bénévoles.

En ce temps de crise, elles ont fait preuve d'un grand élan de solidarité. Seules à la maison, ou regroupées au sein de l'association « Art et Créations », elles ont confectionné quelques 840 masques de protection lavables.

Grace à leurs efforts chaque habitant pourrait recevoir deux masques.

C'est très chaleureusement, en votre nom, que je profite de cette édition très spéciale de notre journal communal pour saluer leur implication et les remercier pour le temps donné afin de préserver notre santé.

Mes remerciements vont aussi à tous les donateurs anonymes, à l'entreprise Gonfrier et toutes celles et ceux qui se sont investis dans ce projet.

D'autres masques lavables, en tissu et de fabrication industrielle locale, vont nous parvenir prochainement. Ils sont offerts par la CdC Convergence Garonne et le Conseil Départemental de la Gironde. Il en est prévu un par habitant. Au nom de tous je les en remercie.

La municipalité de Lestiac sur Garonne va assurer la distribution de ces protections indispensables pour un déconfinement réussi et responsable.

La distribution se fera à la mairie, salle du conseil municipal, les 7, 8 et 9 mai de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h. Chaque journée sera consacrée à un secteur de la commune (voir tableau en dernière page). Une seule personne par foyer est attendue.

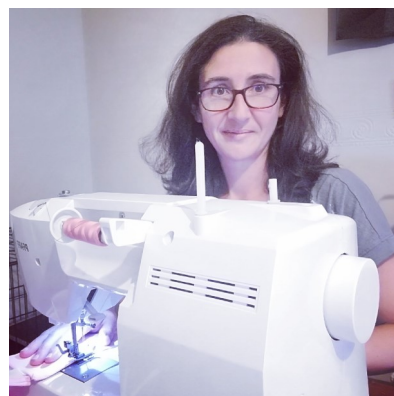
A votre tour, sur place vous déclinez votre identité, quel foyer vous représentez, le nombre d'habitant demeurant à cette adresse et si vous êtes déjà en possession de masque du type «maison».

Contre signature de la liste d'émargement deux masques de fabrication lestiacaise et un de provenance extérieure vous seront remis par habitant.

Les enfants fréquentant les écoles maternelles et primaires ne seront pas dotés en masques.

Vous trouverez, dans ce numéro, la procédure de nettoyage de vos masques pour en assurer efficacité et durée de vie.

Daniel Bouchet.



Masques grands public : informations essentielles .

COMMENT BIEN PORTER SON MASQUE ?



Avant de mettre ou enlever le masque, lavez-vous les mains avec de l'eau et du savon ou une solution hydro-alcoolique.



Pour le mettre :

- Tenez le masque par les lanières élastiques.
- Ajustez le masque de façon à recouvrir le nez, la bouche et le menton.



Pour l'enlever :

Décrochez les lanières élastiques pour décoller le masque de votre visage.



Il faut changer le masque :

- Quand vous avez porté le masque 4h.
- Quand vous souhaitez boire ou manger.
- Si le masque s'humidifie.
- Si le masque est endommagé.



Évitez de le toucher et de le déplacer.



Ne le mettez jamais en position d'attente sur le front ou sur le menton.



Ne mettez pas le masque dans votre poche ou votre sac après l'avoir porté. En attendant de le laver, isolez-le dans un sac en plastique.



Attention: si vous êtes malade, ce masque n'est pas adapté. Demandez l'avis de votre médecin.



Ce masque n'est pas destiné au personnel soignant.

COMMENT ENTRETENIR SON MASQUE ?



Lavez le masque à la machine avec de la lessive. **Au moins 30 min à 60°C minimum.**



Utiliser un sèche-ligne ou un sèche-cheveux pour sécher votre masque, ou encore, le faire sécher à l'air libre sur une surface désinfectée.

ATTENTION : Ce masque ne remplace pas les gestes barrières.

Il ajoute une barrière physique, lorsque vous êtes en contact étroit avec d'autres personnes.



Lavez-vous très régulièrement les mains



Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir



Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le



Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades



Respecter une distance de 1 mètre

**Covid
19**

Réouverture progressive des déchèteries

>> étape 1 - exclusivement pour les végétaux

- **Dès lundi 04 Mai** : ouverture des déchèteries de Saint-Léon, Saint-Germain du puch, Saint-Loubès et Saint-Caprais
- **Dès lundi 11 Mai** : déchèterie de Tresses
- **Lundi 18 Mai (au plus tard)** : déchèterie de Béguey
- **Horaires d'été** : lundi : 13h30-18h
du mardi au samedi : 9h-12h30 / 13h30-18h



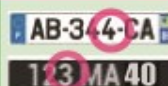
ACCÈS RÈGLEMENTÉ

JOURS PAIRS

Plaques d'immatriculation avec numéros pairs

JOURS IMPAIRS

Plaques avec numéros impairs



*Pour la sécurité de tous,
merci de respecter les gestes barrières !*

Respectez les distances



Le port du masque est recommandé



Pas d'aide au déchargement
Apportez vos propres outils.



1 personne par voiture



4 personnes maxi sur la zone des
déchets verts en simultané



3 personnes maxi sur les
quais en simultané



*Restez courtois avec les
autres usagers et les
personnels même si la
file d'attente est longue.*

présentez-le à travers la vitre du
véhicule

- une entrée = une sortie
- un seul passage par jour

- restez dans la voiture durant le temps d'attente
- le SEMOCODE reste obligatoire

**En cas de non-respect des consignes
le SEMOCTOM se réserve le droit
d'exclure ou de fermer le site.**

plus d'infos : 
www.semocotom.com
05 57 34 53 20



Débutée le 27 avril, pendant la fermeture de notre déchetterie, l'opération temporaire de collecte des déchets verts est un franc succès : plus de 200m3 sont stockés sur un terrain communal attendant leur broyage.

Ce service exceptionnel prendra fin le 15 mai.

En effet, sous conditions, la déchetterie de Béguey réouvre ces barrières à compter du 18 mai (voir info détaillée ci dessus).

Merci au dévouement d'élus et à la résistance du camion communal sans qui cette solution de secours n'aurait pu être réalisable.





● Numéros utiles

En cas d'urgence - Astreinte élus



Elle a pour but d'intervenir en relais des services municipaux, pour toute opération relevant de la sécurité publique en dehors des heures d'ouverture de la mairie.

NUMÉRO D'ASTREINTE
06 84 24 06 79

En cas d'urgence, il y aura toujours un élu à votre écoute.

Pharmacie de garde 7j/7 et 24h/24h.

Composez le **3237**

Violences conjugales infos 3919

Urgence sociale pour les sans abri 115

Réouverture progressive de la mairie.

Le secrétariat de mairie est maintenu fermé au public jusqu'au 25 mai inclus.

Toutefois, le service est accessible par téléphone et par mail aux heures habituelles d'ouverture de la mairie.

A compter du **mardi 26 mai 2020** et pour les demandes ne pouvant être traitées à distance, l'accueil du public se fera uniquement sur rendez-vous pris au préalable auprès de la mairie.

Covid-19 et procédures d'urbanisme : délais d'instruction suspendus, reportés ou prorogés ...

Suite à la crise sanitaire actuelle, le gouvernement a pris l'ordonnance n°2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période.

Ainsi, l'ordonnance instaure une mesure générale de prorogation des délais d'urbanisme à l'issue desquels une décision, un accord ou un avis d'une autorité administrative peut ou doit intervenir ou est acquis implicitement, à compter du 12 mars 2020. Sont visés par l'ordonnance tous les types de délais.

- Pour tous les dossiers en cours d'instruction au 12 mars 2020, le délai est suspendu (instruction, demande de pièces, complétude des dossiers...) et ne recommencera à courir qu'à compter de la date de fin de la période dérogatoire, soit le 25 mai 2020. (exemple : si pour un dossier, il restait 15 jours d'instruction, ces 15 jours ne recommenceront à courir qu'à compter du 25 mai 2020.)

- Pour tous les dossiers déposés après le 12 mars 2020, le départ du délai est reporté à la date de fin de la période dérogatoire, soit un début de délai au 25 mai 2020. (exemple : un PC déposé le 06 avril 2020, le délai de 2 mois débutera le 25 mai 2020 et se terminera le 25 juillet 2020.

Jeudi 7 mai 2020	Vendredi 8 mai 2020	Samedi 9 mai 2020
Chemins : de Banastrayre de Marsan de la Sacristie du chêne de la Liberté du Terrey de la Côte de la Mairie Quartier la Cour Route de Bordeaux du 1 au 71	Chemins : de l'Eglise de Charron de Jipon du 1 au 9 de Bellegarde du Cap Horn Places : de Beguey de Victor Hugo Route de Bordeaux du 72 au 91	Chemin et place Mauvert Chemin de Jipon du 10 au 31 Impasse Jipon Route de Bordeaux du 92 au 128 Chemin de Coueslongues Chemin et Impasse Lampon



Journal d'informations municipales et associatives de Lestiac sur Garonne.
Comité de rédaction :
la commission communication.
Imprimé par nos soins.
Ne pas jeter sur la voie publique.